



**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Mardi 17 septembre 2024 17h30 – Gajan
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)**

Le Comité syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 17 septembre 2024 à Gajan sous la présidence de Kamel CHIBLI, président du Syndicat mixte du PNR.

Le Comité syndical a été accueilli par Nathalie AURIAC, maire de Gajan.

En introduction à la réunion, le président a procédé à la signature de plusieurs conventions et contrats :

*** Convention-cadre avec la SAFER Occitanie.** Le Syndicat mixte du PNR (SMPNR) travaille avec les collectivités sur le foncier agricole depuis plusieurs années. Le Bureau syndical a adopté en juillet dernier une stratégie qui précise son action d'accompagnement des collectivités dans la mobilisation de ce foncier. Pour réaliser cet accompagnement, le SMPNR active toutes les compétences nécessaires et noue des partenariats avec les structures agricoles spécialisées ; il a collaboré dès le début de son action avec la SAFER Occitanie, notamment sur les questions de veille foncière, le repérage des gisements fonciers ou des friches...

Afin de permettre aux deux structures de prolonger et de renforcer leur partenariat, une convention-cadre a été signée en séance entre Kamel CHIBLI et Didier VIDAL président du Comité local de la SAFER Occitanie.

*** Contrats Bourgs centre pour les communes de Massat et St Lizier.** La Région Occitanie a mis en place une politique « Bourgs-centres » en 2017 visant à apporter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe au rééquilibrage du territoire régional.

Le Syndicat mixte du PNR en est partie prenante, et son ingénierie appuie les communes concernées et les aide au montage technique, administratif et financier des projets concernés par les contrats « Bourgs-centres ». Les cosignataires de ces avenants sont la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, le SMPNR, le CAUE de l'Ariège.

Les avenants aux contrats bourgs centres signés en séance par Kamel CHIBLI avec Michel PICHAN, maire de Saint Lizier, Michel LOUBET, maire de Massat, Christine TEQUI, présidente du Conseil départemental de l'Ariège et Jean-Noël VIGNEAU, président de la communauté de communes Couserans Pyrénées, ont pour objet prolonger les contrats de Saint Lizier et Massat jusqu'à échéance du 31 décembre 2028.

*** Charte 2025-2040 : approbation de la V3 de la Charte du PNR et lancement de l'enquête publique.** Le Comité syndical a approuvé la 3^{ème} version de la charte 2025-2040 du PNR (V3), succédant à la V2 approuvée lors de la séance du 24 avril 2024 à St Paul de Jarrat et après réception de l'évaluation environnementale et réception de l'avis de l'Autorité Environnementale fin juillet.

Cela permet d'activer **le lancement de l'enquête publique, qui aura lieu du 14 octobre au 24 novembre prochains** avec des permanences de la commission d'enquête dans les principales communes du PNR (bourgs-centres). Par ailleurs, un registre d'enquête numérique sera mis en ligne. Des avis officiels seront publiés, annoncés dans la presse et par voie d'affichage dans les communes.

Les informations sur l'enquête publique sont ici :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/lenquete-publique/>

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.

Suite à l'intégration des remarques issues de l'enquête publique, la version finale de la Charte sera présentée en Comité syndical. Après examen final de l'Etat (délai réglementaire de 4 mois) début 2025, les collectivités seront amenées à délibérer sur le projet de Charte pour intégrer le nouveau périmètre du PNR à partir de mi 2025 (4 mois).

* **Finances** : le Comité syndical a voté une décision budgétaire modificative, portant sur l'ajustement des comptes au regard des prévisions d'engagements d'ici la fin de l'exercice 2024, pour un montant global équilibré à 43 200 €.

* **Personnel**. Le Comité syndical a décidé de renouveler ou d'ouvrir des emplois pour couvrir différents besoins au pôle administratif ou pour différentes missions (révision de la Charte, communication, bouquetin).

* **Gouvernance**. Afin d'améliorer son fonctionnement, le Syndicat mixte a interrogé par voie téléphonique ses délégués communaux, pour connaître leurs avis et propositions. Les résultats de ce travail et des propositions qui en sont issues ont été présentés en séance, et permettront d'améliorer le fonctionnement sur et de faciliter le travail et le rôle des délégués.

* Informations sur la **santé environnementale** : Jocelyne FERT, vice-présidente, a annoncé la réactivation du plan d'actions du SMPNR sur la santé environnementale, par suite de la signature d'un contrat-cadre (CEPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, qui fait des Pyrénées Ariégeoises un territoire privilégié pour traiter des questions de santé en lien avec l'environnement (qualité de l'air, maladies vectorielles, alimentation, pesticides...).

Elle a notamment annoncé la conférence gratuite et ouverte à tous : « **Prescriptions de nature : le bon sens sur ordonnance ?** », le **vendredi 18 octobre 2024 à 20h, à Saint-Girons** (Salle Max Linder).

La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu le 4 décembre à 17 h 30 (lieu à définir), et sera notamment consacrée aux orientations budgétaires et au plan d'actions 2025.